



Information réglementée, Leuven, le 2 novembre 2020 (17.40 CET)

Publication relative à une notification de transparence reçue par KBC Ancora SA

(Article 14(1) de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes)

Résumé de la notification

KBC Ancora a reçu une notification de transparence datée du 2 novembre 2020, dont il résulte que, Cera SC suite à un franchissement passif de seuil en date du 30 octobre 2020, détient désormais 67,27% des droits de vote de la société. Cera SC a ainsi franchi le seuil de participation de 65%.

Contenu de la notification

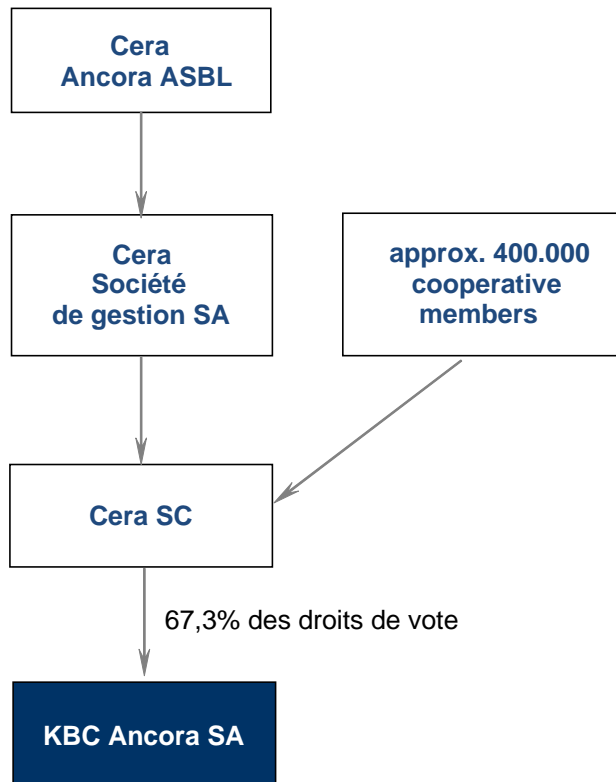
La déclaration datée du 2 novembre 2020 comprend les informations suivantes:

Motif de la notification	Franchissement de seuil passif
Notification par	Une personne qui notifie seule
Personnes(s) tenue(s) à la notification	Cera SC
Date de dépassement de seuil	30 octobre 2020
Seuil franchi (en %)	65% (à la hausse) KBC Ancora applique, outre les seuils légaux de 5 % et tout multiple de ce chiffre, également le seuil statutaire de 3 %.
Dénominateur	118.657.091
Nombre de droits de vote détenus	Notification précédente Cera SCRL : 42.784.688 (dénominateur : 78.301.314) Notification actuelle: Cera SC : 79.819.045
% de droits de vote détenus	67,27%
Information supplémentaire	L'introduction du droit de vote double (droit de vote de loyauté) chez KBC Ancora, conformément à l'article 27 des statuts, donne lieu à ce franchissement de seuil. L'introduction du droit de vote de loyauté a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de KBC Ancora le 30 octobre 2020.



Annexe

Structure du groupe



Divers

Ce communiqué de presse et la notification y afférente ainsi que les autres notifications sont disponibles sur le site www.kbcancora.be sous 'Actionnariat / Notifications de transparence'.

KBC Ancora est une société cotée en bourse qui détient 18,6 % des actions de KBC Groupe et qui assure, avec Cera, MRBB et les Autres Actionnaires Stables, la stabilité de l'actionnariat et le développement de KBC Groupe. Ces actionnaires de référence de KBC Groupe ont conclu à cet effet un pacte d'actionnaires.

Calendrier financier:

29 janvier 2021 Rapport financier semestriel (premier semestre)
27 août 2021 Communiqué annuel exercice 2020/2021



Communiqué de presse
Information réglementée
2 novembre 2020 (17.40 CET)
Notification de transparence

Ce communiqué de presse est disponible en français, en néerlandais et en anglais sur le site www.kbcancora.be.

KBC Ancora Investor Relations & Press contact: Jan Bergmans
tél.: +32 (0)16 27 96 72
e-mail: jan.bergmans@kbcancora.be ou mailbox@kbcancora.be